COMMUNE DE SOLEYMIEUX Conseil municipal du 26 juillet 2021

Session ordinaire

<u>Présents</u>: RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, DETHY Annie, BOUTTE Thérèse, SOUBEYRAND Daniel DAMEZET Jérôme

Secrétaire de séance : Sophie FAURE.

Absents excusés : QUATRESOUS Christian, POYET Mathieu, MONTET Frédéric.

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- Ecole
 - o Approbation convention pour les communes extérieures
 - o Tarif cantine 2021-2022
 - o Tarif périscolaire 2021-2022
- Electricité
 - Extension réseau sur Annézieux
- Divers
 - Maison Chassagneux
 - Point sur les demandes d'urbanisme

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux d'ajouter deux points à l'ordre du jour; le legs de Mme LACHAT et les travaux de bornage pour le lavoir du bourg. Cette demande d'ajout est validée par l'ensemble des membres du conseil.

Approbation de comptes-rendus du 28 juin 2021 à l'unanimité des membres présents.

Legs de Mme LACHAT

Aux termes d'un testament olographe fait à SAINT-ETIENNE (Loire), en date du 23 juin 2015, dont une copie a été remise à Monsieur Le Maire le 14 avril 2021, la personne décédée a institué pour légataire universelle : La **COMMUNE DE SOLEYMIEUX.**

Charge a nous commune de Soleymieux de :

- régler les frais de succession,
- d'entretenir la tombe familiale au nom de LACHAT PASCAL,
- de s'occuper des successions des terrains pour les communes de Chenereilles et St Jean Soleymieux,
- et de s'occuper de la succession d'un appartement sur St Etienne.

Me FELLAY notaire à St Jean Soleymieux nous a transmis l'état du passif et de l'actif de la succession.

Pour donner suite aux nouveaux éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- 1/ d'ACCEPTER PUREMENT ET SIMPLEMENT la succession de Madame Marie LACHAT aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament.
- 2/ d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les actes de la succession et lui donner tous pouvoirs en la matière.
- 3/ de **DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur Le Maire ou à tout collaborateur de la Société Civile Professionnelle "*Clotilde FELLAY et Maryline BOREL, notaires associés*", domicilié à SAINT JEAN SOLEYMIEUX, 40 Place Mario Meunier, à l'effet d'effectuer toutes démarches pour encaisser les contrats d'assurance vie.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour l'acceptation purement et simplement de la succession, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes de la succession et lui donner tous pouvoirs, et donner tous pouvoir à Me FELLAY pour effectuer toutes les démarches pour encaisser les contrats d'assurance vie. Une délibération sera prise.

Ecole

Convention pour les communes extérieures au RPI :

La conseillère déléguée en charge de l'école nous présente la convention finale pour les communes extérieures au RPI. La convention est faite par commune et des dérogations pourront se faire pour chaque enfant qui sera scolarisé sur notre RPI.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour l'approbation de cette convention, une délibération sera prise.

Tarif cantine 2021-2022:

La conseillère déléguée en charge de l'école nous informe que les commissions écoles de Soleymieux et de St Jean Soleymieux proposent de ne pas augmenter pour cette année le tarif de la cantine. Le prix du ticket resterait à 3.06€.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour l'approbation du tarif de 3.06€ pour l'année scolaire 2021-2022.

Tarifs du périscolaire 2021-2022 :

La conseillère déléguée en charge de l'école nous informe que les commissions écoles de Soleymieux et St Jean Soleymieux propose de ne pas augmenter pour cette année les tarifs du périscolaire. Ces tarifs sont fixés en fonction du quotient familial.

Quotient Familial	Tarifs
< à 700	0.90€ pour 45min
701 à 1100	0.95€ pour 45min
1101 à 1500	1.02€ pour 45min
> de 1501	1.07€ pour 45min

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour l'approbation des tarifs cidessus pour l'année 2021-2022.

Travaux dans le périscolaire

L'entreprise Pommier devrait intervenir prochainement pour le réaménagement du coin périscolaire.

Electricité

Extension réseau sur Annézieux :

Suite au dépôt d'une déclaration de travaux pour division de parcelle, le SIEL nous a transmis une demande d'extension de réseau. Un rdv a été pris avec Monsieur SABOT du SIEL, jeudi dernier. Après visite sur le terrain il n'y a pas besoin d'extension pour le projet en question.

Lavoir

Bornage

Dans l'objectif de la remise en état du lavoir du bourg, il est nécessaire de faire des travaux sur l'arrivée d'eau qui le détériore.

Pour pouvoir réaliser ce projet dans les meilleurs conditions, l'achat du terrain situé en amont parait la solution la mieux adaptée.

Ce terrain permettrait ainsi de recueillir les eaux et de préserver le lavoir. En échange la propriétaire Madame MOY demande la création de deux petites parcelles au droits et ses propriétés bâties sur la rue St Joseph.

Un devis a été établi pour un bornage en accord avec Madame MOY pour un montant de 2 490€ TTC. Il faut ensuite ajouter les frais de notaire.

Le conseil émet un avis favorable sur les petites parcelles qui seront créées devant les maisons, il ne devra pas y avoir de clôture.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour le bornage, effectuer l'acte devant notaire et que la commune supporte tous les frais.

Divers

Maison Chassagneux

L'offre de la mairie faite au Domaine n'a pas été retenue pour l'achat de la maison. En fonction du montant retenu par les domaines et de son droit de préemption la commune se positionnera.

<u>Urbanisme</u>

Pour le moment depuis janvier 2021 nous avons :

- 22 déclarations préalables de travaux
- 2 permis de construire modificatif
- 3 permis de construire
- 3 Certificats d'urbanisme opérationnel
- 2 permis de démolir
- 11 Certificats d'urbanisme d'information

Il serait souhaitable pour les gros dossiers type permis, division de parcelle ... qu'un rendez-vous soit pris en mairie pour voir le projet avant le dépôt du dossier.

Prochain conseil le 27 septembre à 19h30